



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°3
du 24 février 2022**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 février 2022 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 4 février 2022

Le quorum étant atteint (17 participants), Monsieur le Proviseur ouvre la séance qui débute à 18 h 25.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe Pineau, professeur de Lettres

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration

Le Président soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2021.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	12	0	4

DÉCISION **Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 est adopté**

Monsieur Drelon quitte le Conseil d'Administration à 18 h 30 par solidarité avec l'ensemble des parents élus. En effet, les parents de la FCPE comme ceux de la PEP ont décidé de boycotter le Conseil d'Administration, attendu qu'ils n'avaient pas reçu de documents préparatoires.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration explique qu'il n'a pas transmis ces documents. Il était en attente d'une réponse concernant quatre heures qui doivent permettre de mettre en place le co-enseignement en BTS et qui manquent à la dotation. Monsieur le Président du Conseil d'Administration regrette que les parents soient absents, mais il argue du fait qu'il ne voulait pas donner des informations provisoires et incertaines et qu'il était préférable d'expliquer la situation de vive voix aux représentants des parents au moment du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration présente l'ordre du jour :

1. Questions relatives à la vie pédagogique : répartition de la Dotation Globale Horaire
2. Questions relatives à la vie budgétaire et financière : Avenant DEF Ouest, avenant Maïf, contrat ascenseurs 1 et 2, contrat ascenseur PMR

Arrivée de Madame Beillard, Conseillère Régionale à 18 h 35.

A-Questions relatives à la vie pédagogique

Répartition de la Dotation Globale Horaire

Monsieur Blot présente la Dotation Globale Horaire.

Les effectifs pris en compte pour établir la dotation sont en légère baisse en seconde (320 contre 344 l'année précédente), mais également en première et en terminale (249 élèves en première au lieu de 252 l'année précédente et 245 élèves en terminale au lieu de 254 l'année précédente).

Monsieur le Président du Conseil d'Administration précise que ces effectifs ne sont qu'une prévision. Il ajoute que la huitième division a été maintenue en première et en terminale.

Monsieur Blot informe les membres du Conseil d'Administration que la Dotation Globale Horaire est de 1 119.50 heures dont 1 025.2 heures postes et 94.3 HSA. La dotation IMP est de 12.25 heures.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration précise qu'une division pourrait être perdue l'an prochain si les effectifs continuaient à baisser en première. Il pense que la baisse enregistrée cette année à cause de plus nombreux départs vers la filière technologique pourrait être un effet de la COVID.

Monsieur Blot présente les tableaux provisoires de proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire et donne des explications :

A - Pour le niveau de seconde

- La cinquième heure en Français et en mathématiques est due au fait qu'une heure est dédoublée pour travailler en demi-classe (accompagnement spécialisé).
- En seconde 3 l'heure de DNL explique l'écart avec les autres classes en ce qui concerne le cours d'histoire-géographie. De même les 6 heures en seconde 5 sont dues à l'ABIBAC.
- Les horaires de langue s'expliquent par la volonté de créer des groupes de langue afin de faciliter l'expression orale des élèves.

B - Pour le niveau de première

- On retrouve une heure dédoublée en Français, d'où les cinq heures dans l'emploi du temps au lieu des quatre heures normales.
- On retrouve également un écart entre les classes dû à la section ABIBAC et à la DNL.
- On retrouve à nouveau la problématique des groupes de langue.
- Les élèves de première ont 3 heures au lieu de 2 en sciences pour permettre un dédoublement en enseignement scientifique.
- Les effectifs des groupes de spécialités ne sont pas définitifs car le choix des élèves n'a pas encore été fait. Mais les effectifs ont tendance à se lisser et à se stabiliser.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration précise qu'il est important de vérifier la cohérence des choix de spécialités avec le projet post-bac. Il se disait au début de la mise en place de la réforme que la spécialité « mathématiques » n'étaient pas indispensables afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas toujours vrai. Il faut être vigilant.

C - Pour le niveau de terminale

- On retrouve un dédoublement dans les enseignements scientifiques, les groupes de langue vivante.

D - Pour les BTS

Il manque 3.30 heures sur les ateliers de professionnalisation

Madame Oriol fait remarquer que la section BTS a déjà perdu les deux options et que la dotation est vraiment à minima. Elle se demande pourquoi on ne pourvoit pas des heures pour des options qui existent de fait.

Monsieur Blot admet que les dotations ne sont pas égales selon les lycées et que le lycée Duplessis Mornay ne dispose pas d'assez d'heures pour le BTS tourisme. Mais on ne peut pas donner plus que ce que donne l'institution.

Madame Oriol évoque un BTS low-cost.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet la répartition de la Dotation Globale Horaire à approbation :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	12	1	4
DÉCISION	La répartition de la DGH est adoptée		

B-Questions relatives à la vie budgétaire et financière

1. Avenant DEF Ouest : maintenance des installations détection incendie

Madame le gestionnaire présente l'avenant au contrat de maintenance des installations de détection incendie.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

DÉCISION	L'avenant DEF Ouest est adopté
----------	--------------------------------

2. Avenant Maif : contrat d'assurance « multirisques »

Du fait de l'épidémie Covid-19, le contrat d'assurance de la Maif est modifié. Madame Valéry présente l'avenant. Monsieur le président le soumet.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

DÉCISION	L'avenant Maif est adopté
----------	---------------------------

3. Contrat ascenseurs 1 et 2

Monsieur le Proviseur présente le nouveau contrat pour la maintenance des ascenseurs 1 et 2.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

DÉCISION	Le contrat ascenseurs 1 et 2 est validé
----------	---

4. Contrat ascenseur PMR

Du fait du nouvel ascenseur dans le bâtiment C, il convient d'adopter un contrat de maintenance. Monsieur le Président le soumet à l'assemblée.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

DÉCISION	Le contrat ascenseur PMR est validé
----------	-------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Président,



Pascal DEBONNAIRE

Le secrétaire de séance,



Philippe PINEAU

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.